

DEPECHES

■ Date: 17/04/2018

Comptabilité

Pratique comptable

Axes des projets de recherche de l'ANC pour 2018

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) vient de dévoiler, au sein d'un document « appel à projets », les thèmes de recherche en comptabilité qu'il souhaite favoriser sur un horizon de 3 mois à 2 ans. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2019 du Collège de l'ANC validé le 2 juin 2017, dont l'un des trois axes de développement annoncés était d'accroître la pertinence de la normalisation grâce à la recherche. Les papiers de recherche ont vocation à être largement diffusés par l'ANC en France et à l'international. L'ANC fait remarquer que parmi les thèmes proposés certains sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG.

Pour chacun des thèmes suivants, l'objectif fixé est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. De plus, l'ANC indique qu'il lui est possible de financer plusieurs projets par thème.

L'impôt - Une réflexion d'ensemble est proposée sur le traitement comptable des différents impôts et taxes, leur classement dans le compte de résultat et leur rattachement aux périodes dans les différents référentiels comptables. Un sujet principal de discussion porterait sur un état des lieux comparatif en matière de traitement comptable des impôts et taxes (classification, rattachement...) dans le contexte français, voire européen.

Le résultat distribuable - L'objectif est d'obtenir une analyse des différentes réglementations existantes sur le résultat distribuable en Europe, car peu de recherches ont été réalisées en la matière. Il s'agirait par exemple d'un panorama européen exhaustif du mode de calcul du résultat distribuable en regard des normes comptables s'y appliquant avec si besoin une analyse différenciée selon l'activité des entreprises concernées.

L'application des normes IFRS 15 et IFRS 9 - Des études sur les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes consolidés des groupes cotés, ont pour but d'accompagner effectivement la mise en œuvre de ces normes dans les groupes français et européens. Un des points de recherche à aborder pourrait porter sur l'évaluation de la mise en œuvre de ces normes par rapport aux inquiétudes ou attentes exprimées dans l'analyse initiale coûts/bénéfices lors de l'élaboration et l'adoption des textes.

Les impacts comptables des activités du numériques - L'essor des activités liées au numérique sur le référentiel comptable français actuel pose de nombreuses questions. Un approfondissement de la réflexion a pour finalité l'évolution de la normalisation comptable. Un exemple de sujet d'étude serait la nécessité d'évaluer en comptabilité les activités numériques gratuites ou quasi-gratuites.

Les activités à tarifs régulés - Intégrer les effets des activités à tarifs régulés au sein des normes actuelles est un sujet en cours de discussion par le board de l'IASB qui devrait donner lieu à la publication d'un exposé sondage (« Exposure Draft – ED ») au cours du premier semestre 2019. Afin d'anticiper les réflexions sur le sujet, une étude en la matière pourrait traiter du périmètre des activités concernées en France et en Europe par les prix (ou tarifs) qui peuvent être partiellement régulés.

- ANC, « Appel à projets 2018 », 10 avril 2018